



Bilan des aides régionales en matière de solidarité internationale de 2004 à 2007

I – Les grands axes de l'action régionale

Les interventions de la Région Bretagne en faveur de la solidarité internationale reposent sur deux grands principes :

- l'accompagnement des initiatives – projets de développement, partenariats dans l'enseignement supérieur, actions de promotion du commerce équitable et de la solidarité internationale – qui s'inscrivent dans une réelle démarche de développement durable, conformément aux préconisations de la Charte de la coopération décentralisée pour un développement durable adoptée en décembre 2004,
- le soutien à la concertation à l'échelon régional pour la mutualisation des expériences en vue d'une meilleure cohérence des actions.

Les interventions régionales s'articulent autour des objectifs suivants :

- Soutenir les projets de développement menés par les acteurs bretons
- Conforter l'encadrement des pays du Sud par la formation
- Renforcer la concertation régionale entre les acteurs de la solidarité internationale
- Renforcer la sensibilisation des Bretons aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité internationale

La Région Bretagne a, par ailleurs, signé un accord de coopération avec deux Régions de Madagascar ; Analanjirofo au nord-Est de l'île ; et Anosy au sud-est du pays.

> Actions par objectif

I. Soutenir les projets de développement menés par les acteurs bretons

I.1 – Le soutien aux projets des acteurs bretons de la solidarité internationale

L'implication de très nombreux acteurs bretons (associations, collectivités locales, établissements de formation, établissements hospitaliers...) dans des démarches de coopération et de solidarité internationale est une des illustrations de l'ouverture internationale de la Bretagne. La Région accompagne depuis 1985 les projets des acteurs bretons de la solidarité internationale. Une priorité est accordée aux cinq pays avec lesquels nous souhaitons développer des relations privilégiées - le Cambodge, Haïti, Madagascar, le Niger et le Sénégal – , en lui dédiant 75% de l'enveloppe consacrée à l'aide aux projets.

Une aide peut être accordée à des programmes de développement, sous réserve qu'ils répondent à l'un des critères suivants :

- une dimension globale, intégrant les volets éducation, santé, développement économique et social,
- la promotion sociale et civique des femmes,
- le dialogue interculturel comme moyen de prévenir les discriminations à l'encontre des minorités.

I.2 – Un appui spécifique aux projets des jeunes

Complémentaire aux autres dispositifs régionaux en faveur de la mobilité internationale des jeunes Bretons (Karta pour les lycéens, aides à la mobilité internationale des étudiants...), ce programme accompagne les projets de développement portés par des associations d'étudiants et par des mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

I.3 – Une aide régionale au Volontariat de solidarité internationale

Depuis 2005, la Région souhaite faciliter la participation de jeunes Bretons à des programmes de Volontariat de solidarité internationale. Ces séjours de longue durée (plus de 6 mois) permettent de vivre une expérience de solidarité internationale en exerçant une première activité professionnelle, d'acquérir des compétences dans son métier de base en exerçant de réelles responsabilités.

L'aide régionale bénéficie aux jeunes volontaires bretons, âgés de 18 à 30 ans, participant pendant plus de 6 mois à un programme de développement porté par une association agréée par l'Etat pour l'envoi de volontaires.

II. Conforter l'encadrement des pays du Sud par la formation

Entre 2000 et 2006, la Région et l'Etat ont financé un programme de bourses d'études pour des étudiants des pays partenaires venant suivre en Bretagne une formation dans des domaines essentiels pour leur développement (agriculture, agroalimentaire, pêche, NTIC).

En 2007, en dépit du retrait de l'Etat, qui n'a pas souhaité reconduire son financement, la Région, convaincue de l'intérêt de ce dispositif d'appui au transfert de connaissances et de savoir-faire, a décidé de poursuivre l'action engagée en réorientant son aide vers les partenariats structurants entre établissements d'enseignement supérieur de Bretagne et du sud. Dans ce cadre, pourront être financées des mobilités enseignantes (nord-sud et sud-nord) et les thématiques de formation sont élargies (Bâtiment et travaux publics, urbanisme, eau et assainissement, gestion et création d'entreprise) sous réserve que celles-ci s'inscrivent dans des accords de coopération entre établissements.

III. Renforcer la coordination et la concertation régionales entre les acteurs de la solidarité internationale

L'organisation de ces secondes Assises de la Solidarité Internationale en Bretagne témoignent de la volonté régionale de permettre la rencontre des nombreux acteurs de la coopération et de la solidarité, de mettre en valeur les initiatives et de favoriser les échanges d'expériences. A ce titre, la mobilisation des partenaires d'ABCIS - Acteurs Bretons de la Coopération Internationale et de la Solidarité- a permis plusieurs réalisations en ce sens :

- le partage de l'information et la mise en synergie des acteurs au plan régional grâce à la création d'un site internet, interface entre le grand public et les partenaires bretons de la coopération internationale,
- la coordination régionale de la Quinzaine du Commerce Equitable et de la Semaine de la Solidarité Internationale,
- la définition et la mise en place d'actions communes de formation des acteurs de la solidarité internationale,
- l'organisation d'événements et de rencontres, moments privilégiés d'échanges.

A ce titre également, la Région a financé depuis 2005 8 postes dans des structures d'animation ou de coordination régionales et de solidarité internationale (CASI, CBCI, réseau Ritimo notamment).

IV. Renforcer la sensibilisation des Bretons aux enjeux du commerce équitable et de la solidarité internationale

Deux orientations nouvelles ont été engagées en 2004 pour une meilleure prise en compte des initiatives de coopération et de solidarité internationale.

En complément au soutien apporté, au titre de l'économie sociale et solidaire, aux projets de structuration en Bretagne d'une nouvelle filière économique autour des principes du commerce équitable, il a été décidé d'accompagner les initiatives de dimension régionale de promotion et de valorisation du commerce équitable (salons régionaux, actions de sensibilisation en milieu scolaire..).

Par ailleurs, la sensibilisation aux enjeux de la solidarité internationale ou 'Education au développement' est un complément nécessaire aux projets menés à l'étranger. Par une information du public breton, en amont et en aval des projets, elle permet la mobilisation et l'adhésion de nouveaux partenaires aux actions menées. Les nombreuses animations conduites à l'occasion de la Semaine de la solidarité internationale et de la Quinzaine du commerce équitable constituent chaque année un moment important de cette information du public.

V. Deux accords de coopération avec Madagascar

En 2007, la Région Bretagne a signé avec deux régions de Madagascar (Analanjirifo au nord-est, Anosy au sud-est) des accords de coopération qui prévoient un soutien spécifique à des projets dans des domaines tels que l'organisation professionnelle agricole et maritime, l'écotourisme, l'eau et l'assainissement, la santé. Les partenaires bretons de la coopération et de la solidarité sont invités à participer aux actions à engager dans ce cadre.

VI. Solidarité avec les régions frappées par des catastrophes naturelles

En complément à nos interventions qui s'inscrivent dans le long terme, nous avons à plusieurs reprises témoigné de notre solidarité avec des populations victimes de catastrophes naturelles (tremblements de terre, inondations) en Haïti, au Pakistan ou à Madagascar. De même, au lendemain du tsunami du 26 décembre 2004, nous nous sommes mobilisés pour apporter une aide rapide et concrète aux victimes du séisme. 375 000 € ont été apportés par la Région et cinq autres collectivités bretonnes pour mener, sur trois ans, un programme d'actions en faveur des communautés littorales, en Indonésie et au Sri Lanka.

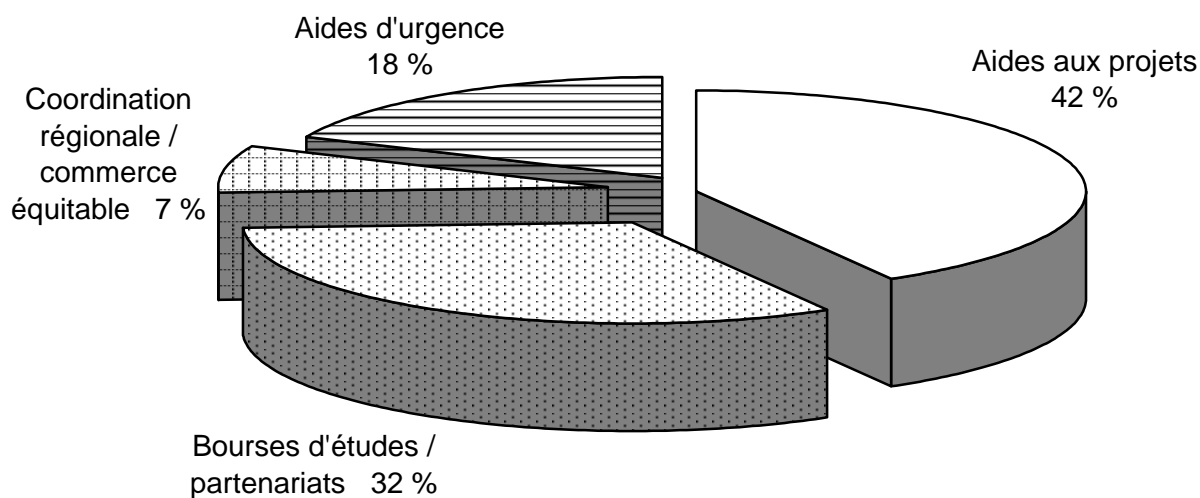
II – Eléments de bilan 2004 - 2007

I. Bilan global

Plus de 3 Millions € ont été consacrés par le Conseil régional à ces différents objectifs entre 2004 et 2007, à savoir :

- 1 278 000 € (42 %) pour les aides aux projets, projets de jeunes et volontariat de solidarité internationale,
- 990 000 € (32 %) pour les bourses d'études et l'aide aux partenariats dans l'enseignement supérieur,
- 229 000 € (7 %) en faveur de la coordination régionale, l'éducation au développement et le commerce équitable,
- 565 000 € (18 %) pour les aides d'urgence.

Les grands axes de l'action régionale entre 2004 et 2007



A cela s'ajoutent les coopérations décentralisées avec les régions Analanjirofo et Anosy de Madagascar représentant un budget global de 143 000 €.

II. L'aide aux projets

▪ répartition géographique

1,278 Millions € ont été engagés sur des projets de développement portés par des acteurs bretons entre 2004 et 2007. Sur les **214** projets soutenus, **121** ont concerné les 5 pays avec lesquels la Région souhaite développer des relations privilégiées pour un montant de 958 000 €, soit une aide moyenne par projet de 7 920 € :

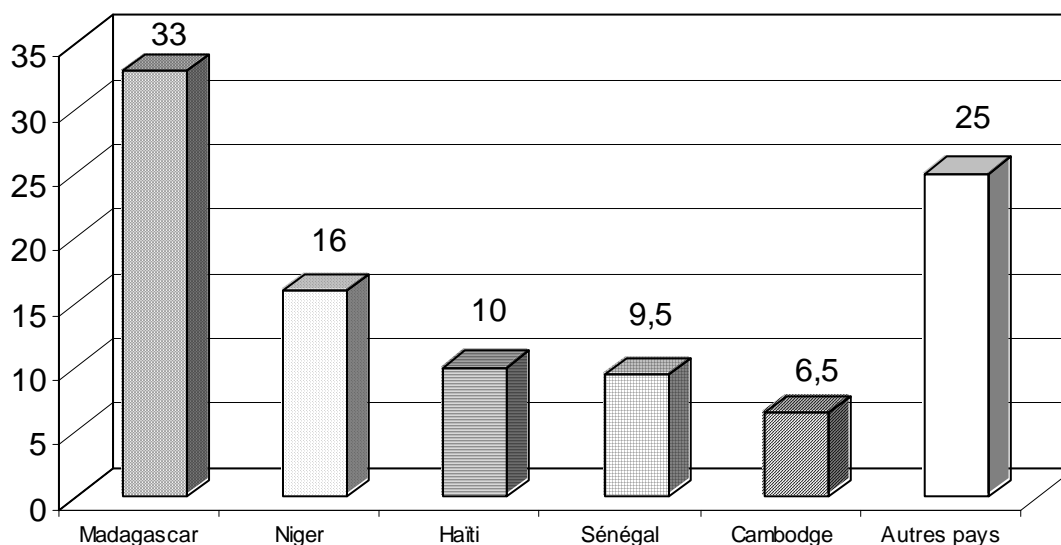
- Madagascar : 44 projets aidés, 422 000 € de subventions
- Niger : 20 projets aidés, 204 000 € de subventions
- Haïti : 11 projets aidés, 128 000 € de subventions
- Sénégal : 35 projets aidés, 121 000 € de subventions
- Cambodge : 11 projets aidés, 83 000 € de subventions

Ce soutien régional a permis la réalisation de 4 500 000 € de dépenses d'investissement dans les pays partenaires, ce qui représente un taux moyen de financement de 21.30 %.

93 projets ont été soutenus hors zone prioritaire. Ils ont concerné principalement :

- le Mali, le Burkina Faso et le Bénin pour l'Afrique,
- le Vietnam et le Laos pour l'Asie,
- le Brésil et le Pérou pour l'Amérique Latine.

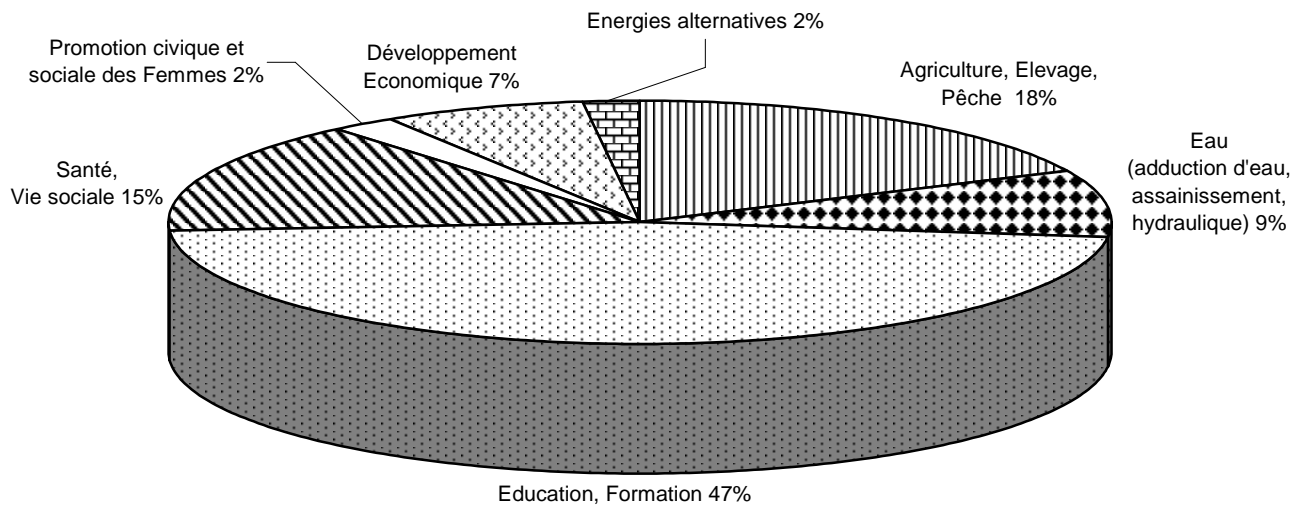
Répartition des aides aux projets par pays (en %)



▪ répartition par domaines d'intervention

Près de 50% des subventions accordées ont concerné des projets dans les domaines de l'éducation et de la formation. Les projets concernant l'agriculture, l'élevage ou la pêche ont représenté 18% des crédits accordés et les secteurs de la santé et de la vie sociale 15%. Les projets relatifs à l'eau (adduction d'eau, assainissement et hydraulique) ont représenté près de 10% des aides régionales. Il est intéressant de souligner le développement des initiatives en faveur de la promotion civique et sociale des femmes d'une part, du développement d'énergies alternatives telles que le solaire d'autre part.

Répartition des aides en fonction des domaines d'intervention



III - Les bourses d'études et le soutien aux partenariats dans l'enseignement supérieur

En cohérence avec la priorité accordée à 5 pays pour l'aide aux projets, ces dispositifs privilégient également ces pays partenaires.

119 étudiants ont été accueillis entre 2004 et 2007, originaires des pays suivants :

- Madagascar : 52 % des boursiers
- Sénégal : 20%
- Haïti : 12%
- Cambodge : 9 %
- Niger : 5 %
- Autres pays : 2 %

Les spécialités choisies par les étudiants dans leur formation en Bretagne ont concerné pour l'essentiel les technologies de l'information et de la communication. Il est intéressant de noter que pour certains pays (Haïti et Niger notamment), les formations en matière d'agriculture, d'activités marines ou de développement rural ont été majoritaires.

Il convient également de souligner que le programme de bourse d'études a été l'occasion de renforcer ou de soutenir l'émergence de partenariats entre certains des 15 établissements bretons partie prenante à cette action et des établissements équivalents au Sud. Le nouveau dispositif initié en 2007 se concentre désormais sur ces partenariats.